



**SPPRUL** - CSQ

Syndicat des professionnelles et professionnels  
de recherche de l'Université Laval

## Info-Négo 3 21 mars 2023

Le lundi 20 mars 2023, les parties à la négociation collective se sont rencontrées dans le cadre d'une seconde séance de négociations collectives.

La séance avait pour but de régler les questions laissées en suspens lors de la rencontre du mercredi 22 février 2023, *i.e.*

1. Convenir d'un calendrier de rencontre;
2. Échanger les demandes sous forme de texte et engager les discussions;
3. Adresser la priorité numéro 1; le monétaire et plus particulièrement le salarial;
4. Convenir d'un protocole de négociation relativement aux heures de libérations.

### Convenir d'un calendrier de rencontre;

Huit dates ont été retenues afin de permettre aux parties de conclure une convention collective de travail.

1. Lundi 3 avril 2023;
2. Mercredi 19 avril 2023 (tentatif);
3. Vendredi 28 avril 2023;
4. Lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 (tentatif);
5. Lundi 8 mai 2023;
6. Vendredi 16 juin 2023;
7. Lundi 19 juin 2023 et
8. Lundi 3 juillet 2023.

Cela dit, d'autres dates pourraient s'intercaler à l'intérieur de l'intervalle convenu et très certainement d'autres journées seront à prévoir à l'automne 2023.

### Échanger les demandes sous forme de texte et engager les discussions;

Les parties n'ont pas été en mesure de procéder au dépôt de leur texte respectif à l'occasion de la rencontre du 20 mars 2023. Néanmoins, les échanges téléphoniques et courriels devaient permettre à l'Université Laval de présenter ses interrogations à l'égard du dépôt d'énoncés de principe remis à la rencontre précédente.

Séance tenante, nous avons constaté que l'Employeur était en demande de précision sur la très vaste majorité des énoncés de principes des dix (10) premiers chapitres. Du coup, nous avons opté pour transmettre à l'Université Laval les textes permettant de transformer les énoncés de principe en clauses de conventionnelles au cours de la semaine du 27 au 31 mars 2023.

Nous pensons que cette stratégie permettra à l'Employeur d'évacuer certaines interrogations générées par la marge de manœuvre qu'accorde l'énoncé de principe et croyons que nous pourrions mieux circonscrire les échanges lors de la rencontre du 3 avril.

### Adresser la priorité numéro 1; le monétaire et plus particulièrement le salarial;

Concernant le *chapitre 24 – Traitement* et son indissociable [lettre d'entente numéro 8](#), nous sommes tous conscients que le 20 mars 2023 représentait :



## SPPRUL - CSQ

Syndicat des professionnelles et professionnels  
de recherche de l'Université Laval

- pour les PPR-I, la fin des indexations salariales prévues à la Convention;
- pour les PPR-II, l'application différée de l'indexation initialement prévue le 21 mars 2022;
- pour les PPR-III, l'application différée de l'indexation initialement prévue le 22 mars 2021.

Aussi, dans le prolongement de cet exercice lié au pouvoir d'achat des gens, nous comprenons que l'Université Laval reçoit cette demande visant à accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel professionnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit.

### Convenir d'un protocole de négociation relativement aux heures de libérations.

Dans l'optique d'accélérer le processus de négociation collective, l'Employeur s'est dit ouvert à considérer l'opportunité que les officiers syndicaux puissent se préparer aux rencontres même lorsque celles-ci n'ont pas cours lors d'une semaine durant laquelle les parties ont convenu de négocier.

Nous nous réjouissons de cette ouverture et tenterons de sceller l'entente sous peu.

### L'effet SPUL sur le mandat de l'Université Laval

On nous indique, que le conflit de travail qui oppose l'Université Laval à ses professeurs représentés par le SPUL serait un frein pour celle-ci à consulter les professeurs quant au changement à apporter à la convention collective des PPR *-en vigueur jusqu'au 21 mars 2022*. Néanmoins comme les instructions, notamment quant à l'enveloppe monétaire, proviendraient de la [direction](#), nous croyons que cet inconvénient peut être contourné. Ne faut-il pas être deux pour danser le tango?

### En conclusion

Nous souhaitons que le climat de confiance mutuelle qui préside actuellement à la table nous permette d'arriver à des solutions satisfaisantes pour toutes les parties en cause. Celle-ci, devons-nous le rappeler, étant toutes en poste malgré le conflit de travail de nos confrères du SPUL.

ENSEMBLE – Vers un salaire égal!

Le Comité de négociation collective CAMPUS  
Karoline Blais, Valérie Guay et Claudia Zimmermann  
Nathaly Castonguay et Luc-André Levesque